



POST TENEBRAS LUX

# agenda21

Canton de Genève

Marrakech 14-12-2005



# L'Agenda 21 du canton de Genève



Calendrier de législature  
2003-2006 (juillet 2003)

**Evaluation de l'Agenda 21  
et révision de la loi**  
(novembre 2002)

Calendrier de législature 2002

**Loi sur l'action publique en vue  
d'un développement durable**  
(Agenda 21) (mars 2001)

**Motion du Grand Conseil**

(1996)

# Chacun peut et doit **AGIR** à son niveau

Construire des outils avec les acteurs et les destinataires

Communes



Entreprises



Individus



# Pourquoi les PME ?

En Suisse, les PME :

- ✓ représentent **99,7%** du nombre d'entreprises
- ✓ emploient **70%** de la population active

## Pourquoi les PME ? (2)

- ✓ demande croissante de la part des PME
- ✓ ressources limitées (temps, moyens humains et financiers)
- ✓ manque d'outils

Objectifs : boite à outils pour inciter et aider les entreprises à intégrer le développement durable dans la gestion quotidienne de l'entreprise.

# Intérêt d'une démarche DD pour les PME ?

- ✓ Respecter la législation
- ✓ Reconsidérer la politique et la vie de l'entreprise
- ✓ Accroître les performances de l'entreprise
- ✓ Optimiser les procédés de gestion
- ✓ Intégrer la gestion des risques
- ✓ Répondre aux exigences du marché
- ✓ Promouvoir l'image de l'entreprise

**Maître mot : ANTICIPER**

# Guide PME: un outil pratique



**Un fascicule avec des propositions d'actions**

**Obj : Donner envie**



**Un guide pratique sous forme de fiches**

**Obj : Fournir des Outils**

Un site internet : [www.geneve.ch/agenda21/pme/](http://www.geneve.ch/agenda21/pme/)

# Un partenariat original

*« Toutes les opinions exprimées dans ce document ne reflètent donc pas forcément les convictions de l'ensemble des participants »*

Principe de travail :  
négociation raisonnée  
(i.e. trouver les intérêts  
communs plutôt que  
s'affronter sur les  
points de divergence).

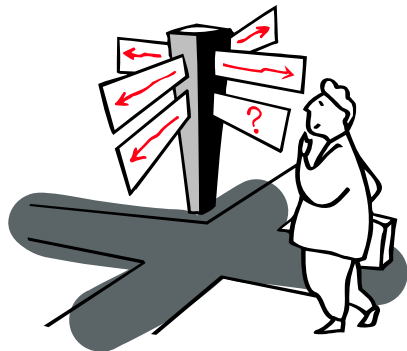




# Guide PME: Structure et contenu

- 30 fiches, chacune pouvant être lue et utilisée de manière indépendante
- Outils et conseils pratiques
- Illustrations concrètes
- Éléments de méthode
- Carnet d'adresse





# Passer au concret : les entreprises pilotes

## Démarche :

- Introduction au DD, présentation du guide, explication générale de la démarche aux responsables
- Visite du site et discussion sur les activités de la PME
- Questionnaire d'évaluation afin d'identifier les priorités
- Recherche de solutions avec le responsable à l'aide du guide
- Rédaction d'un plan d'actions ... et mise en œuvre

# Règles d'Or à respecter

- Fixer des **objectifs réalistes**
- Donner du sens à un projet
- Impliquer tout le personnel
- Mettre en place un **dispositif de suivi**
- Faire preuve de souplesse
- Formaliser son engagement dans l'organisation de l'entreprise
- **Inscrire son projet dans la durée**
- Dialoguer avec tous les partenaires
- **Evaluer** ses résultats et les **communiquer**
- Etablir des **partenariats**

# Du savoir-faire au faire savoir

Mettre en oeuvre des actions ne suffit pas, il faut également les faire connaître afin de mettre en valeur des actions reproductives qui participent à la stratégie de la « tache d'huile »

- Journée « Les patrons parlent aux patrons » en novembre 2005
- Brochure « Des PME passent à l'action »
- Film sur les entreprises pilotes



# Une ouverture sur le futur...

S'appropriier la démarche : un pas simple à franchir

- ✓ Choix d'une ou plusieurs fiche(s) du guide PME
  - ✓ Autoévaluation en ligne
  - ✓ Analyse des réponses
- ⇒ identification points faibles, priorités
- ⇒ plan d'actions à mettre en œuvre

# Bilan intermédiaire

Les expériences pilotes ont reçu un accueil et un écho très positifs auprès des entreprises participantes (plus de 250 responsables de PME ont participé à une journée complète d'information).

Il nous reste à faire partager cet avis à de nombreuses autres PME et à nous assurer que cela se concrétise par des actions à long terme.

C'est notre prochain objectif...

# Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60)

Art. 9	Système de management environnemental
Art. 10	Indicateurs du développement durable
Art. 11	Formation
Art. 11A	Information
Art. 12	Ecosite
Art. 13	Lutte contre l'exclusion
Art. 14	Réseau des villes - santé
Art. 15	Coopération au développement
Art. 15A	A21 régional et transfrontalier



# Chacun peut et doit **AGIR** à son niveau

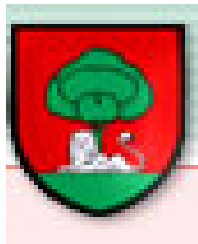
Intégrer et mettre en valeur  
les différents réseaux d'acteurs





# Chacun peut et doit **AGIR** à son niveau

Travailler avec les autres Agenda 21 locaux



*Bienvenue à Carouge*

agenda

21



commune de bernex



VILLE DE  
GENÈVE

